

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Maurice des Noues, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

| | | | |
|--|--|---|--|
| CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15 | CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITON Jacky CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques | BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE VIX XANTON CHASSENON | |
| CC SUD VENDÉE LITTORAL 0814 | LANDAIS Bernard LEGERON Joël GUINOT Bertrand CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul DAVID Laëtitia | CHAMPAGNE LES MARAIS L'ILE D'ELLE MOREILLES LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS VOUILLÉ LES MARAIS | |
| CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14/22 | GATINEAU Dominique GUIGNARD Gérard BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin ARNAUDEAU Jean-Marie DUPAS Laurent MAROT Roger BOBINEAU Joël RIDEAUD Daniel HERNANDEZ Philippe POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves PHILIPOT Xavier | AUCHAY SUR VENDÉE BOURNEAU DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE FOUSSAIS PAYRE LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MERVENT MONTREUIL ST MARTIN DES FONTAINES ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE VOUVANT | |
| CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10 | GOURMAUD Yvon LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian | ANTINGY MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES | |
| Total délégués présents : 36/64 | | | |
| POUVOIRS | QUILLET Pascal GUILLON Denis MARQUIS Joseph LAMY Judicaël CAREIL Alain | MAILLEZAIS ST HILAIRE DES LOGES GUE DE VELLUIRE LA TAILLEE LOGE FOUGEREUSE | à M. POITIERS Dominique à M. BAUDOUIIN Jacques à Mme DAVID Laetitia à M. CHARPENTIER Arnaud à M. GUENION Christian |
| Total représentés : 05/64 | | | |
| Total présents et représentés : 41/64 | | | |

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CT EAU VENDEE AMONT ET MERE – DELIB N°34/CS 25 MARS 2024

COURS D'EAU VENDEE ET MERE (AFFLUENTS)

L'année 2024 correspond à l'année 4 du contrat sur la période 2020/2025 avec la mise en œuvre des actions initialement prévues au CT Eau (sur les affluents du Chambron à St-Maurice-des-Noues, Saint-Hilaire-de-Voust et Puy-de-Serre).

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

| | |
|---|---------------|
| - Aménagement de la chaussée du Moulin Gendoux : | 96 000 € TTC |
| - Aménagement du seuil d'Antigny : | 72 000 € TTC |
| - Déconnexion du plan d'eau du Beugnon : | 140 520 € TTC |
| - Restauration de la ripisylve : | 28 380 € TTC |
| - Mise en défens : | 164 370 € TTC |
| - Restauration morphologique : | 123 000 € TTC |
| - Petite continuité (remplacement, recharge) : | 65 000 € TTC |
| - Etude de faisabilité et inventaires faune/flore : | 63 240 € TTC |
| - Animation : | 55 000 € TTC |

Toutes ces actions prévues sur les affluents de la Vendée et de la Mère en 2024 portent le budget prévisionnel à **807 600 € TTC**.

COURS D'EAU PETIT FOUGERAIS

En 2024, la deuxième année du Contrat Eau Petit Fougerais se poursuit avec :

| | |
|--|---------------|
| - Restauration et plantation de la ripisylve : | 25 000 € TTC |
| - Mise en défens : | 34 000 € TTC |
| - Restauration morphologique : | 142 800 € TTC |
| - Etudes complémentaires : | 21 600 € TTC |

Toutes ces actions prévues sur le cours principal du Petit Fougerais, en 2024, portent le budget prévisionnel à **223 400 € TTC**

Au total, les actions 2024 prévues sur les affluents de la Vendée, de la Mère et sur le Petit Fougerais s'élèvent donc à **1 031 000 € TTC**



Travaux CTEau Vendée amont - Mère 2024

Petit Fougerais

Travaux
● 2024

Vendée Mère

Travaux
● 2024

Légende des figurés généraux

— cours_eau

▭ Péri CT vendée Amont - mère

EPCI

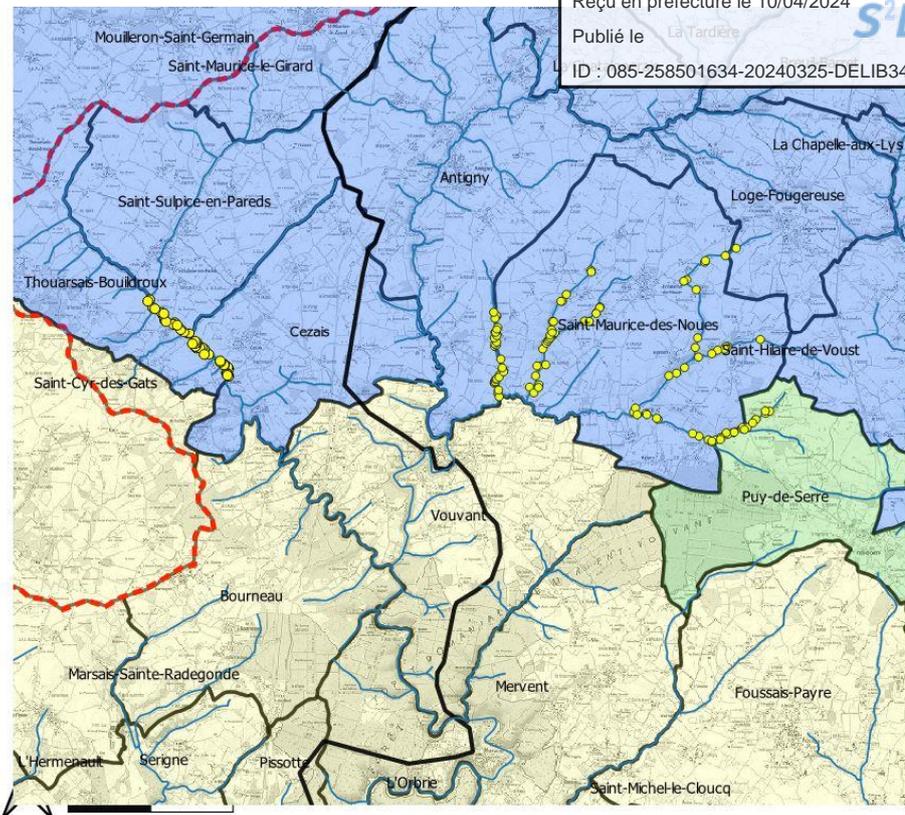
CA du Bocage Bressuirais

CC du Pays de la Chataigneraie

CC Pays de Fontenay-Vendée

CC Val de Gatine

CC Vendée, Sèvre, Autise



Carte générale des travaux sur le Petit Fougerais et Vendée-Mère

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le La Tardière

S²LOW

ID : 085-258501634-20240325-DELIB342024-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président :

- À procéder aux consultations des entreprises dans le respect du code des marchés publics ;
- À solliciter les différents partenaires financiers ;
- À réaliser les travaux et à signer les marchés et les pièces nécessaires au bon accomplissement de ces actions pour les montants de dépenses cités précédemment.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER